

Anciens combattants

Le président, d'autre part, a signalé que si le gouvernement canadien défrayait lui-même toute récompense pour actes de bravoure, cela aurait l'avantage de donner du Canada «l'image positive d'un pays qui prend globalement à sa charge les frais découlant des récompenses accordées pour actes de bravoure à ses militaires».

A l'occasion de la séance du comité permanent des affaires des anciens combattants convoquée pour étudier le budget des dépenses, le 30 mai, j'ai pu interroger le ministre à ce propos. Comme je m'y attendais, celui-ci a bien accueilli ma proposition. Il m'a répondu:

... la proposition me semble raisonnable et aussitôt que le haut-commissariat de Grande-Bretagne m'aura transmis les données, je pourrai intervenir ...

La réponse du ministre est donc très encourageante, et j'espère que sa demande sera satisfaite sous peu. Le ministre est l'un des meilleurs titulaires du portefeuille aux yeux des anciens combattants. Il a reçu de divers secteurs des louanges très méritées. Il peut me compter parmi ceux qui appuient ses initiatives en vue d'accorder le meilleur traitement possible aux anciens combattants.

J'ai adressé de nombreuses instances à son cabinet de la part d'anciens combattants de ma circonscription de Victoria et d'ailleurs au Canada. Les députés connaissent mon intérêt pour ces derniers, notamment en raison des mesures que j'ai présentées. J'entends poursuivre mon travail en ce sens, tout en sachant que je peux compter sur l'oreille attentive du ministre.

Pour résumer, ma motion d'aujourd'hui demande au gouvernement de verser aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale et à tous les décorés de l'Ordre du service distingué les mêmes rentes pour actes de bravoure que celles accordées aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale. En corollaire, mais la motion n'en parle pas, il faudrait que les intéressés soient saisis de la modification. Le ministre pourrait songer à faire préparer par ses fonctionnaires une publicité qui pourrait paraître notamment dans la revue *Legion*, afin d'informer les anciens combattants que les rentes ont été modifiées.

Il y a certainement des anciens combattants qui ne savent pas qu'ils ont droit à des rentes. D'autres—et j'en connais—ont préféré ne rien toucher du gouvernement britannique. Mais si la récompense devait venir de leur propre gouvernement, ils l'accepteraient volontiers. Ces récompenses représentent de très petites sommes d'argent. A raison de 10 livres par année, ce qui représente actuellement \$50 ou \$100 environ par année, suivant que le bénéficiaire touche d'autres revenus du gouvernement. Le simple fait de les toucher constitue pour les bénéficiaires un motif de fierté sans aucune mesure avec l'importance de la somme.

J'espère que cette initiative va être prise et je forme le vœu que la motion soit acceptée par la Chambre.

[Français]

M. Gaston Isabelle (Hull-Aylmer): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le député de Victoria (M. McKinnon) de la motion qu'il a bien voulu faire inscrire au *Feuilleton* de la Chambre et qui, comme il l'a très bien expliqué, incite le gouvernement à ...

... envisager l'opportunité de verser aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale et à tous les récipiendaires de la DSO les mêmes rentes pour actes de bravoure que celles accordées aux anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale.

Je sais que le député de Victoria, qui a aussi servi sous les drapeaux, a accompli beaucoup de choses pour améliorer le sort des anciens combattants, surtout de ceux de la Première Guerre mondiale, et je dois dire que, à ce moment-là, et il en a très bien fait l'historique, tout relevait du gouvernement de la Grande-Bretagne, surtout en ce qui avait trait aux faits et gestes, aux actes de bravoure et de galanterie, comme on se plaisait à le dire, de ceux qui combattaient sous les drapeaux du Canada, la Force expéditionnaire du Canada, comme on l'appelait à l'époque.

• (1720)

Je dois aussi féliciter le député de Victoria d'avoir longuement étalé lors de la dernière réunion du Comité permanent des affaires des anciens combattants tout le problème qu'il nous a brièvement exposé cet après-midi. A mon avis, il y a là une injustice qu'il faudrait bien corriger parce que, inutile de rappeler que tous les actes de bravoure et de galanterie ... ceux qui se méritaient soit la Victoria Cross ou la croix de George ou enfin toutes les autres décorations étaient rémunérés ou subventionnés par la Grande-Bretagne: l'Angleterre à cette époque. Et il en a été ainsi jusqu'en 1942 où, par ordre en conseil, on a décidé que le gouvernement du Canada paierait ces gratifications que l'on donnait aux anciens combattants qui s'étaient distingués durant la Deuxième Guerre mondiale. Mais on a oublié de le faire pour ceux qui s'étaient distingués sur les champs de bataille en 1914. Je pense donc qu'il y a là une injustice qui devrait être corrigée et je suis tout à fait heureux de voir que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) est ici et qu'il a pris en considération l'intervention que fait notre ami de Victoria à ce sujet-là. J'en suis très heureux.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion qui m'est donnée de parler un peu des anciens combattants de la Première Guerre mondiale pour la simple raison qu'il n'y a jamais eu de statistiques définies, fermes si on veut, sur le nombre d'anciens combattants qui sont encore avec nous. On dit que, en 1971, d'après les statistiques, selon le recensement de 1971, il en restait environ 18,500 et que sur les 18,500, 5,000 étaient pensionnés ou touchaient certaines allocations du ministère des Affaires des anciens combattants. Mais si on fait la moyenne maintenant de ceux qui restent encore aujourd'hui, je suis sûr que de ces 5,000 qui touchaient une pension ou une allocation, le nombre de survivants a certainement diminué. De toute façon, par les chiffres à la disposition du ministère des Affaires des anciens combattants, on dit même que l'âge moyen des anciens combattants de la Première Guerre mondiale était de 88 ans. J'imagine donc que l'on devrait suivre un peu les recommandations qui nous ont été données dans le mémoire que nous a si bien présenté la Légion canadienne le 30 mai dernier, dans lequel on disait, en fait, que tous les anciens combattants de la Première Guerre mondiale devaient recevoir cette aide ou cette assistance au vieillissement, que l'on appelle en anglais l'«Aging Program» qui a été mis de l'avant et qui remporte un succès remarquable pour la simple raison qu'il permet à l'ancien combattant de demeurer confortablement dans sa famille jusqu'à ce qu'il ne puisse plus rien faire. A mon avis, on peut prolonger la vie, peut-être pas indéfiniment, mais d'une façon assez importante pour que ces gens-là puissent jouir d'une vieillesse très confortable.